

# Juvénile 30/100

Une **assurance vie incluant une couverture maladies graves** pour les enfants de 15 jours à 15 ans sans examen médical.

Disponible en émission simplifiée



**Express**  
100 000 \$

## Protection Juvénile 30/100

Prime <sup>1</sup>	Montant d'assurance vie initial	Montant d'assurance maladies graves
15 \$	100 000 \$	10 000 \$

## Option fracture accidentelle

(pour seulement 4 \$ de plus par mois)

Type de fracture	Protection
Crâne, bassin, fémur ou colonne vertébrale	5 000 \$
Côte, sternum, larynx, trachée, omoplate, humérus, rotule, tibia ou péroné	1 500 \$
Os non compris ci-dessus	500 \$

<sup>1</sup> Prime mensuelle sans indexation payable jusqu'à 30 ans.

## Protection Juvénile 30/100

### Assurance vie

- ▶ Le montant d'assurance vie et la prime augmentent automatiquement de dix pour cent (10 %) du montant initial à chacun des dix (10) premiers anniversaires du contrat. L'indexation peut être retirée du contrat à tout moment sur demande.

### Maladies graves

9 maladies graves couvertes

- ▶ AVC, cancer, crise cardiaque, pontage aortocoronarien
- ▶ Maladies infantiles : Paralyse cérébrale, cardiopathie congénitale, fibrose kystique, dystrophie musculaire, diabète sucré de type 1

Ces deux protections d'assurance **Temporaire à 30 ans** sont renouvelables à l'échéance en **assurance permanente** suivant des taux compétitifs et garantis au contrat.

## Remboursement de frais

**25 \$** + **50 \$** + **100 \$**  
 1<sup>er</sup> contrat souscrit      2<sup>e</sup> contrat souscrit      3<sup>e</sup> contrat souscrit et les suivants

Au cours des 12 mois suivant la souscription d'un enfant au produit Juvénile 30/100, les membres de sa famille immédiate bénéficient d'un remboursement de frais, applicable à la première année d'adhésion, sur d'autres produits d'assurance de UV Assurance.